

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune de Barneville-Carteret



N° T 136.25 Arrêté municipal d'accès interdit, aux joueurs, spectateurs, entraîneurs etc...., dans l'enceinte du Stade Francis LAISNEY pour cause de remise en état à Barneville-Carteret (50270).

Le Maire de Barneville-Carteret,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211.1 et suivants,

VU, la demande formulée par Monsieur Le Maire et de Monsieur Jérôme MARTIN, Directeur des services techniques de la commune de Barneville-Carteret,

CONSIDÉRANT que les deux terrains « HONNEUR » et « ANNEXE » viennent d'être remis en état et que donc, ne permettent pas de jouer et ou de s'entraîner sans leur causer de dégâts importants,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

À cet effet, à compter du 7 juin 2025-23h00 jusqu'au 27 juillet 2025-23h59, le stade Francis LAISNEY sis rue Hauvet à BARNEVILLE-CARTERET et ses terrains d'« HONNEUR » et « ANNEXE » sont interdits d'accès à tous : joueurs, spectateurs, entraîneurs... pour cause de remise en état annuel.

Le stade Francis LAISNEY et ses deux terrains resteront exceptionnellement accessibles (sauf avis contraire) le 20 juin 2025 pour la fête de la musique ainsi que le 20 juillet 2025 pour un tournoi de football.

Tout accès est donc interdit « **SAUF PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR ACCÈS BUREAU** » dans l'enceinte du stade Francis Laisney durant la période précitée.

ARTICLE 2^{ème} :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément à la Loi et aux règlements en vigueur.

ARTICLE 3^{ème} :

La Gendarmerie Nationale, la Police Rurale et les Responsables des Clubs de Football et autres Responsables de sports de terrain, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4^{ème} :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Communauté d'Agglomération « LE COTENTIN »,
 - Communauté de Brigades de Gendarmerie Nationale des Pieux,
 - Centre d'Incendie et de Secours de Barneville-Carteret,
 - Services Technique de Barneville-Carteret
 - Président de l'USCI,
 - Directeur du District de Football de la Manche, (fax : 02.33.77.33.44),
 - Président de la Ligue de Normandie de Football (02 31 53 10 51),
- Et sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage au stade.

Fait à Barneville-Carteret, le 27 mai 2025.

Le Maire,
David LEGOUET.

